



Syndicat National
Force Ouvrière
des **Cadres** des
Organismes Sociaux

La lettre de La Michodière

N°04-2023 – 26 janvier 2023

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Bruno Gasparini, Directeur Gérant



EDITO

LA DÉFIANCE DÉPASSE DE LOIN LA SEULE RÉFORME DES RETRAITES

L'opinion publique est unanime : **70% des Français et 90 % des actifs sont contre** même si 70% disent qu'ils ne pourront pas faire la grève.

Nous voulons préserver notre système par des alternatives autres que le recul du départ et l'allongement de la durée de cotisation et qui soient à la fois budgétairement efficaces et socialement plus justes.

Si l'on en croit l'Institut Montaigne, « le rejet massif et général du report de l'âge légal de départ en retraite traverse toutes les catégories socio-professionnelles, toutes les professions et tous les secteurs. **Nous sommes en présence d'une dynamique collective** qui dépasse de beaucoup la simple question des retraites et qui traduit une crise plus générale de défiance ».

La question des salaires, du pouvoir d'achat et du « reste à vivre » pour beaucoup est un sujet prioritaire. La réforme des retraites vient surajouter à la difficulté car ce sont les salaires du « bel âge » qui sont aussi regardés dans une société d'autant plus que le niveau des pensions retraite ne permettra pas de payer la dépendance que l'on confiera encore une fois aux jeunes par une solidarité intergénérationnelle qui tend à devenir insupportable.

Les choix de réforme des retraites sont d'autant plus injustes qu'ils ne règlent pas la question de la dépendance dont le reste à charge est transféré aux jeunes générations.

C'est un bloc « Retraites et Dépendance » qu'il faudra bien traiter par l'augmentation progressive de nos cotisations dans le cadre d'un contrat collectif engageant les employeurs et les cotisants, car entre la solidarité par l'impôt et l'assurance individuelle, **il existe une protection sociale collective à toujours défendre.**

SOMMAIRE

Page 1 : Edito du SG

La défiance dépasse de loin la seule réforme des retraites

Page 2 : Retraites

Communiqué intersyndical du 19 janvier 2023

Page 3 : Mobilisation contre la réforme des retraites

Retour en images sur la mobilisation du 19 janvier 2023

Page 4 : Agents de

Direction Compte rendu de la RPN du 24 janvier 2023 sur la RPP

Page 5 : Praticiens Conseils

LR 12-2023 – Une décision Hors Sol : la CNAM ne doit plus passer outre la vision des PC de terrain

Pages 6 et 7 :

INC Branche Famille

CR du SNFOCOS de l'INC Branche Famille du 13 janvier

Page 7 : Brève Section

Bretagne du SNFOCOS

Page 8 : Travailleurs

Sociaux

Assemblée Générale Régionale des travailleurs sociaux PACA

Page 9 : Agenda

Bruno Gasparini, Secrétaire Général du SNFOCOS

RETRAITES

COMMUNIQUÉ INTERSYNDICAL DU 19 JANVIER 2023



Une puissante mobilisation qui oblige au retrait

Ce 19 janvier, partout sur le territoire, plus de deux millions de travailleuses et travailleurs, et de jeunes se sont mobilisé-es mis en grève et/ou ont manifesté, dans le public comme dans le privé, contre la réforme des retraites de ce gouvernement.

Cette réforme est inacceptable et va à l'encontre des intérêts de la population. Elle ne s'y trompe pas, puisque même avant d'être dans la rue plus de 600 000 personnes ont déjà signé la pétition intersyndicale.

Les travailleuses et les travailleurs aspirent à partir à la retraite en bonne santé, et avec un niveau de retraite qui permette de vivre dignement. Le message est très clair : le gouvernement doit renoncer à la fois à l'âge de départ à la retraite à 64 ans et à l'accélération de l'augmentation de la durée de cotisation. D'autres solutions existent, elles ont malheureusement été balayées d'un revers de main.

L'ensemble des organisations syndicales réaffirme son opposition à la réforme et sa détermination à avoir un système de retraite juste, financé aussi par un autre partage des richesses.

Afin de renforcer et d'inscrire dans la durée cette première mobilisation massive, les organisations syndicales appellent dès à présent à une journée de grève et de manifestation interprofessionnelle.

L'intersyndicale invite la population à signer massivement la pétition, et appelle à multiplier les actions et initiatives partout sur le territoire, dans les entreprises et services, dans les lieux d'étude, y compris par la grève, notamment autour du 23 janvier, jour de la présentation de la loi au conseil des ministres.

Elles appellent les salarié-e-s et les jeunes à préparer des assemblées générales pour discuter des poursuites de la mobilisation.

Et alors que le gouvernement appelle les organisations syndicales à être responsables et à ne pas bloquer le pays, nous réaffirmons qu'il est et sera le seul responsable de cette situation puisque 9 travailleuses et travailleurs sur 10 rejettent cette réforme injuste et brutale.

Nous sommes unis et déterminés à faire retirer ce projet de réforme des retraites, c'est pourquoi l'intersyndicale appelle à une nouvelle journée de grèves et de manifestations interprofessionnelles le 31 janvier. L'intersyndicale se réunira le soir même.

Paris le 19 janvier 2023



MOBILISATION CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES

RETOUR EN IMAGES SUR LA MOBILISATION DU 19 JANVIER 2023

A PARIS



Frédéric Souillot, Bruno Gasparini, Eric Gautron, Alain Gautron, Laurent Weber



Michel Beaugas, Bruno Gasparini, Pascal Lagrue, les camarades de la délégation du SNFOCOS

EN RÉGIONS



Franck Bergamini, les délégations du SNFOCOS en régions ...

Retrouvez toutes les photos sur [notre compte Flickr](#)

Quelques chiffres ...



CPAM 13	66.97 % des salariés en grève	CPAM 63	57,66 %
CARSAT PACA	42.00 % des salariés en grève	URSSAF Auvergne	45,54 %
CAF 13	45.30 % des salariés en grève	UGECAM Aquitaine	40,66 %
URSSAF IDF	24.00% des salariés en grève	CARSAT Auvergne	60,50 %



AGENTS DE DIRECTION

COMPTE RENDU DE LA RPN DU 24 JANVIER 2023 SUR LA RPP

Le SNFOCOS, toujours mobilisé depuis le début de l'année 2022, après une rencontre avec la DSS puis l'UCANSS, décroche l'ouverture d'une négociation prioritaire dès janvier 2023, les effets de la prime des DCF et de FP étant caduques depuis le 31 décembre 2022.

Le premier round de la négociation du 10 janvier 2023 avait conclu sur les éléments suivants :

- Le nouveau régime de responsabilité unifié des Directeurs et des DCF sera précisé par la jurisprudence de la 7e chambre de la cour des comptes ;
- L'UCANSS ne maintient pas l'équivalent de rémunération nette des actuels DCF et FP correspondant à la prime, mais négocie la création d'une nouvelle indemnité de sujétion de maniement de fonds, soumise à cotisation et à impôts, pour les actuels et futurs DCF et FP ;
- L'UCANSS refuse d'intégrer les Directeurs dans le périmètre de la négociation et renvoie les « éventuels ajustements » les concernant aux négociations « classifications » ;
- L'UCANSS propose les mêmes grilles et barèmes d'indemnités dont les montants sont réduits des cotisations (-22,6%), de l'ancien coût moyen de l'assurance (-12%) et de l'effet de l'IR (variable entre -10% et 30%) soit un montant net mensuel divisé par deux ;

Pour le SNFOCOS, nous étions favorables à une réelle transposition à valeur nette après impôt au moins égale. Nous avons rappelé la nécessité d'inclure un dispositif de réévaluation de l'indemnité comme cela est prévu annuellement par certains textes paramétriques (IK, repas, découcher, indemnité de télétravail) ou autres (participations aux titres déjeuner), afin de ne pas

reproduire la situation de la prime de transport de 4€ quasi inchangée depuis 1976.

Le second round de négociation du 24 janvier 2023 voit les propositions évoluer, mais dans des niveaux toujours insuffisants pour le SNFOCOS :

- L'UCANSS réintègre la valeur des cotisations sociales (+22,6%), mais refuse de revenir sur la diminution de 12% liée à une assurance (superflue selon elle) et de compenser une partie de l'imposition individuelle ;
- L'UCANSS ne souhaite pas introduire de mécanisme de réévaluation automatique et régulier qui viendrait éroder les écarts de rémunération entre les Directeurs et les DCF ;
- L'UCANSS refuse un texte à durée indéterminée et souhaite pouvoir réviser le texte dans 5 ans ;

Pour le SNFOCOS, le compte n'y est toujours pas.

Les -12%, même fléchés selon une logique compréhensible, doivent être réintégrés au nom du maintien de l'attractivité des métiers de DCF et FP et du caractère quasi statutaire de l'indemnité.

De même, si nous devons renoncer à la durée indéterminée de l'accord (?), cela impliquerait de facto le maintien des dispositions précédentes et une clause de revalorisation quinquennale. Le risque pour l'UCANSS est limité puisque, d'ici là, la classification des ADD aura été « bien négociée » et signée, ce qui est souhaitable.

Rendez-vous est donc pris pour le troisième et dernier round de négociation, le 7 février 2023, et le SNFOCOS, à l'initiative de la négociation et en qualité de syndicat de construction, entend peser pour lever les derniers verrous encore opposables.

Bruno Gasparini, Secrétaire Général du SNFOCOS



PRATICIENS CONSEILS

LR 12-2023 – UNE DÉCISION HORS SOL : LA CNAM NE DOIT PLUS PASSER OUTRE LA VISION DES PC DE TERRAIN

Le SNFOCOS est plus que surpris du peu de considération des PC à la lecture de la lettre Réseau : «LR-DDO-12/2023 ».

Si nous pouvions partager les orientations sur la gestion des arrêts de travail, la seconde partie de la LR nous laisse pantois avec une leçon de texte avec le rappel de l'article L.315-2 CSS.

Les Médecins conseils seraient-ils trop complaisants, pas assez rapides pour notifier une reprise du travail ? De là à imposer « sauf exception » une reprise le jour de l'examen, il y a un pas qui n'aurait jamais dû être franchi, sauf à prendre des décisions de contrôle hors sol.

La crise sanitaire s'est traduite par une augmentation du taux d'évolution des indemnités journalières et nous faisons face à des arrêts de "très" longue durée.

Le Médecin Conseil est un **maillon indispensable** dans la gestion des arrêts de travail en lien avec ses confrères médecins traitants libéraux et médecins de santé au travail.

Ce trinôme a la responsabilité du parcours de l'assuré en arrêt de travail et c'est en toute **indépendance professionnelle** que nous, médecins conseils, jugeons de la date de la reprise du travail la plus adaptée au regard de la pathologie.

Les dires de la Cour des comptes mis en avant pour justifier ce diktat de la reprise à un jour ne sont pas un argument recevable.

Il est profondément choquant d'écrire qu'un contact antérieur avec un CSAM ou une ISM nous dédouanerait de notre responsabilité vis à vis de l'assuré et de son médecin traitant.

Certains d'entre nous ont été confrontés à des plaintes de patients, à des actes parfois définitifs après des reprises de travail pourtant préparées en amont. Sans parler des plaintes devant le conseil de l'Ordre de la part des médecins du travail qui considéraient que nous les empêchions de faire leur travail avec une reprise aussi précoce ...

Écrire que sauf exception nous devrions faire des reprises à la date de l'examen est faire injure à la profession de PC.

Les PC ne sont pas des variables d'ajustement sans déontologie et sans autonomie décisionnelle ou des simples courroies administratives hors sol et déconnectées des maillages partenariaux (SST, CPST et médecins traitants).

Nous sommes des médecins conseils, soucieux de la soutenabilité du système, et conscients de la nécessité d'accompagner patients et prescripteurs vers la réponse médico-administrative la plus adaptée dans **le strict respect de notre indépendance professionnelle**.

Le Bureau du SNFOCOS



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RÉGIONALE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX (TS) PACA

Le 12 janvier 2023 s'est tenue à l'UD de Marseille l'AG des TS de la PACA en présence de Stéphane Paulet et Thierry Faivre respectivement secrétaire SNFOCOS de la CARSAT Sud-Est et de la CAF13.

Animée par le Secrétaire Général du SFNOCOS, la réunion a permis l'échange avec 40 travailleurs sociaux en mode hybride (présentiel et visioconférence) sur plusieurs départements essentiellement PACA mais aussi Pays de Loire et IDF.

La détermination est grandissante. Nous avons rappelé notre action auprès des caisses nationales demandant à être reçus pour négocier.



NOTRE PLATEFORME REVENDICATIVE POUR LES TRAVAILLEURS SOCIAUX :

- Maintien d'un projet de travail social dans les organismes (UGEAM, CARSAT, et les CAF) ;
- Pratique professionnelle conforme à l'éthique et à la déontologie du travail social ;
- Redonner du sens et abandonner la culture du chiffre surtout quantitatif ;
- Reconnaissance et valorisation du diplôme à Bac +3 ;
- Alignement sur les rattrapages du Ségur ;
- Pas de déclassement dans le prochain projet de classification ;
- Rebasage à la hausse des grilles et évolution de carrière en niveau (5b à 6) ;
- Garantir des sessions de formation tout le long de la carrière ;
- Prévoir des passerelles vers d'autres fonctions du social évolutives en parcours.

[Voir ici le Flash info du SNFOCOS](#)



BRANCHE FAMILLE

COMPTE RENDU DU SNFOCOS

DE L'INC BRANCHE FAMILLE DU 13 JANVIER 2023 :

LES ALERTES SE MULTIPLIENT ET LES RÉPONSES RESTENT ÉVASIVES

La réunion INC du 13 janvier 2023 est un RDV manqué avec le dialogue social.

Les organisations syndicales sont unanimes pour dire à quel point la situation est dégradée tant en production qu'en accueil et en conditions de travail. Le climat social s'en trouve exacerbé. Pour autant les réponses sont toujours aussi évasives.

A/ Sur la situation actuelle :

Le constat de dégradation est connu depuis la Réforme des APL et les nombreuses et pénalisantes problématiques informatiques qui en ont découlé.

L'année 2022 se caractérise par une stabilisation dans la dégradation de la situation des indicateurs de Production avec une légère amélioration des hétérogénéités des situations des CAF.

Comment stabiliser une situation sans moyens humains supplémentaires !

Les leviers sont toujours les mêmes : plans d'action de résorption par caisse avec appel à la solidité inter-caisses et dégradations des réponses écrites et de l'accueil.

Le directeur reconnaît un accroissement des démissions et des difficultés de recruter, ce qui pose la question de l'attractivité et de la fidélisation des emplois.

Le SNFOCOS parle depuis de nombreux mois de perte de sens, de manque de reconnaissance, d'une rémunération trop basse et des conditions de travail dégradées !

Pour le SNFOCOS, cela dysfonctionne de façon incontrôlée depuis 2 ans avec le lancement de la Réforme des APL, un projet à l'expertise notamment informatique externalisée qui n'est pas efficient (très coûteux et pas efficace) et qui nous fait perdre notre expertise SI.

B/ Approche populationnelle et service social de la branche famille

À la suite de la mobilisation des travailleurs sociaux et du [courrier SFOS/SNFOCOS du 23 décembre 2022](#), les caisses nationales vont adresser un courrier de réponse.

Sur l'approche populationnelle et l'expérimentation des 5 caisses, la CNAF indique qu'il y a un débat réel sur le maintien de la polyvalence, sans spécialiser non plus les GCA pour ne pas les éloigner des compétences nécessaires pour couvrir les demandes des allocataires.

Le travail segmenté amène une meilleure maîtrise du processus de traitement.

La formation devra s'adapter à cette nouvelle approche de production.

La Cnaf indique que l'approche populationnelle va se généraliser à toutes les Caf sans exception et s'inscrit dans la continuité des parcours attentionnés déjà existants.

C/ Projet de solidarité à la source :

Le SNFOCOS a interpellé la CNAF dès l'INC Famille du 21 septembre 2022 sur les perspectives de la solidarité à la source qui permet la simplification et un plus grand accès à tous les droits (prime d'activité, RSA et aides aux logements). Nous restons attentifs sur les impacts sur la baisse des effectifs en Caf et sur les risques d'impayés avec les bailleurs.

Pour la CNAF, c'est une réforme structurante nécessaire car les Caf souffrent d'une gestion trop complexe. Selon le DG, cette réforme sera progressive et s'étalera sur plusieurs COG.

Pour le SNFOCOS, la question des moyens reste entière, car les projets seront sans doute progressifs mais la résorption de la situation se fera à moyens restreints. La situation n'est pas prête de s'améliorer et encore moins spontanément.

Pour la CNAF, la solidarité à la source permet de garder une gestion du dossier allocataire moins complexe et avec réallocation des moyens pour l'accompagnement de l'allocataire.

Thierry FAIVRE, Christophe RABOT et Moulay-Driss CHERIFI

BRÈVE – SECTION BRETAGNE DU SNFOCOS

Le jeudi 19 janvier, avant d'aller manifester contre la réforme des Retraites, la section Bretagne du SNFOCOS s'est réunie pour son assemblée générale.

Sébastien ROUSSEAU a été réélu à l'unanimité Secrétaire de la section ainsi que Céline JASTRZEBSKI au poste de Trésorière et Aurore COUQUE au poste de Trésorière-adjointe.

De plus, la section apporte son total soutien à la candidature de Céline pour le poste de Trésorière de l'UD 22 lors de sa prochaine Commission Exécutive.





Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

POUR ADHÉRER AU SNFOCOS

Contactez le syndicat SNFOCOS présent dans votre organisme ou à défaut, le SNFOCOS National : 2 rue de la Michodière 75002 Paris 01 47 42 31 23

snfocos@snfocos.fr ou adhérez via le formulaire en ligne sur
<https://snfocos.org/adherer/>

NOS PARTENAIRES

AGENDA

31 janvier 2023 :
Mobilisation
intersyndicale
contre la réforme
des retraites

7 février 2023 :
RPN Agents de
Direction sur la RPP

13 février 2023 :
CPP ARS du
SNFOCOS

14 février 2023 :
CPP Encadrement
du SNFOCOS



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX
SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](#)

